



**Rapport annuel établi en application de l'article 7 de l'Ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois tel que modifié par l'article 11 de l'Ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 (M.B. 24/01/2018).**

EXERCICE 2021

1. Relevé détaillé des présences en réunion, des rémunérations et avantages de toute nature, ainsi que des frais de représentation octroyés aux mandataires publics de l'asbl.

Une Assemblée générale a été organisée en 2021 : le 11 février 2021.

Un conseil d'Administration a eu lieu le 15 juillet 2021.

Présences :

Nom	Prénom	AG 11 février	CA 15 juillet
Lhoest	Audrey	Présente	Présente
Piquet	Yannick	Présent	Excusé
Bex	Marie-Carmen	Présente	Présente
Comté	Nicolas	Présent	Présent
Borsu	Marie	Excusée	/
Philippe	Alexandra	Présente	/
Wahba	Atef	Excusé	/
Tabbakh	Elah	Présent	/
Diallo	Bea	Excusé	/
Teitelbaum	Viviane	Présente	/
Jacobs	Katherine	Présente	/
Bednarski	Nora	Excusée	/
Laporte	Caroline	Excusée	/
Roger	Noémie	Présente	/
Pitroipa	Solange	Excusée	/
De Bock	Caroline	Excusée	/

Aucune rémunération ni avantages de toute nature ne sont octroyés aux mandataires.

Les membres ne bénéficient pas non plus de la possibilité de se faire rembourser des frais de représentation.

2. Inventaire des marchés publics attribués par l'ASBL Entreprendre XXL en 2021.

<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>	<u>Fournisseur</u>
Marché Public de faible montant ayant pour objet « L'enlèvement d'enseignes commerciales obsolètes situées dans le périmètre du contrat de quartier Athénée à Ixelles ».	4537,50	FZ Néon BE0451 416 224
Marché Public de faible montant ayant pour objet « La fabrication et la pose de stickers adhésifs pour vitrines commerciales ».	4741,99	Pop&Co BE0866381927

3. Voyages d'étude et colloques à l'étranger entraînant une dépense à charge de l'organisme public auxquelles des membres de l'organe de gestion ont participé en 2021 dans le cadre de leurs fonctions.

Néant.

4. Inventaire des subsides octroyés par l'ASBL Entreprendre XXL en 2021.

Néant.